

**Arrêté temporaire n°8.3.024/2023  
Portant réglementation de la circulation**

**ALLEE DE LA PAIX**

Le Maire d'Haubourdin,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route

**VU** l'arrêté n° 5.4.008/2020 du 24 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjointes et Conseillers Municipaux

**VU** la demande en date du 23/01/2023 émise par Monsieur Apolline DEZOTEUX de l'entreprise PRODUCO sise 8 bis chemin saint roch 62710 aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux de pose de mobilier urbain rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/02/2023 au 06/04/2023 ALLEE DE LA PAIX - ANGLE RUE DU GENERAL DAME

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 06/02/2023 et jusqu'au 06/04/2023, la circulation des véhicules sera restreinte ALLEE DE LA PAIX - ANGLE RUE DU GENERAL DAME (Haubourdin).

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PRODUCO.

**Article 3**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Haubourdin, le 23/01/2023

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué

Sébastien DEGARDIN

//

DIFFUSION:

- PRODUCO
- KEOLIS
- M. F QUIEVREUX
- SDIS Prévision Haubourdin
- Service DECHETS
- ESTERRA

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*